



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **AUDITEC FORMATION** et le Client dans le cadre des prestations de formation proposées.

En acceptant ces CGV, le Client renonce à l'application de ses propres CGV ou Conditions Générales d'Achat (CGA).

Toute commande implique l'adhésion complète et sans réserve du Client à ces CGV. Le Client s'engage à ce qu'elles soient respectées par ses salariés et collaborateurs.

Les offres de formation incluent :

- **Formations inter-entreprises (présentiel, classes virtuelles, etc.)**
- **Formations intra-entreprises avec modalités spécifiques**
- **Formations e-learning**

La relation contractuelle est formalisée par une convention de formation que le Client doit retourner signée à **AUDITEC FORMATION** dans les meilleurs délais.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS

AUDITEC FORMATION collabore avec des prestataires externes pour la conception et l'animation de ses formations.

ARTICLE 3 - PRÉ-INSCRIPTION / INSCRIPTION

Les inscriptions se font par mail ou via le portail d'inscription.

À réception de la demande, les documents suivants sont envoyés au Client :

- **La convention**
- **Le programme**
- **Les conditions générales de vente**
- **Le règlement intérieur**
- **Le livret stagiaire**
- **Le RIB**

Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

La validation de l'inscription intervient après réception de la convention signée.

ARTICLE 4 - CONVOCATION

Une convocation vous sera adressée au moins 72 heures (3 jours) à l'avance. Si tel n'était pas le cas, vous êtes prié(e) de bien vouloir contacter le secrétariat.

ARTICLE 5 - HORAIRES – FORMAT ET LIEU DE LA FORMATION

Sauf indication contraire, les formations ont lieu de 8h30 à 17h00.

Les formations peuvent être dispensées en présentiel ou en distanciel. Le format vous sera précisé sur la convocation.

ARTICLE 6 - ANNULATION – ABSENCE – ABANDON AU COURS DE FORMATION – EMPÊCHEMENT

Annulation reçue moins de 7 jours avant le début : facturation de 50 % du prix.

Formation commencée ou départ anticipé : facturation de 100 %.

Absence : facturation de 50 %, sauf en cas de justificatif médical.

En cas d'empêchement, le Client peut remplacer le participant initial par un autre collaborateur au profil similaire, après validation préalable par **AUDITEC FORMATION**.

ARTICLE 7 - DÉDOUBLEMENT DE FORMATION

En cas de dédoublement de session de formation pour sureffectif, la nouvelle date sera communiquée aux inscrits les plus tardifs. Une note d'information sera adressée au Client.

ARTICLE 8 - ANNULATION – REPORT – REPROGRAMMATION D'UNE FORMATION

AUDITEC FORMATION peut annuler ou reporter une session si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas, le Client sera remboursé intégralement.

ARTICLE 9 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Le règlement est exigé avant le début de la formation. Les prix sont indiqués en euros TTC (**AUDITEC FORMATION** n'étant pas assujéti à la TVA). Les tarifs incluent : frais pédagogiques, pause-café, restauration et supports de formation (papier ou dématérialisés).

AUDITEC FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client tant que les frais d'inscription n'auront pas été réglés.

ARTICLE 10 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement par chèque à l'ordre d'**AUDITEC FORMATION** ou par virement bancaire.

En cas de retard, des pénalités de retard seront appliquées dès le lendemain de la date d'échéance, calculées selon le taux légal en vigueur.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT

Le règlement intégral du coût de la formation doit être effectué avant le début de celle-ci.

La signature de la convention de formation engage l'entreprise à régler la totalité du montant de la formation. En cas de non-paiement avant la date de début, le stagiaire ne sera pas admis à participer à la formation. Cependant, 50 % du montant total sera facturé pour couvrir les frais engagés.

Si l'OPCO prend en charge tout ou une partie des frais de formation, l'entreprise reste responsable du paiement de l'intégralité du montant dans les délais. L'entreprise doit fournir à l'Organisme de formation une copie de l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation.

Si l'accord de prise en charge n'est pas reçu dans le délai prévu, l'entreprise devra avancer le paiement complet de la formation. L'entreprise sera ensuite remboursée par l'OPCO dès que le dossier de prise en charge aura été validé.

En signant cette convention, l'entreprise reconnaît qu'elle est responsable du paiement du montant total de la formation, que l'OPCO prenne en charge tout ou une partie de ce montant, ou non.

ARTICLE 12 – FACTURATION

La facture sera adressée par **AUDITEC FORMATION** au Client après la réalisation de la formation.

ARTICLE 13 – DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La convention signée doit être renvoyée avant le début de la formation accompagnée du règlement.

Le questionnaire de satisfaction et l'évaluation de connaissance doivent être obligatoirement remplis à la fin de la formation.

Dès réception de ces 4 éléments, l'attestation de fin de formation sera débloquée.

ARTICLE 14 - ACCES A LA DOCUMENTATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents et supports pédagogiques mis à disposition des participants sont strictement destinés à un usage personnel.

Ils ne peuvent, en tout ou partie, être :

- Reproduits, représentés, prêtés, échangés, cédés, modifiés, adaptés, ou transformés
- Extraits ou transférés sur un autre support, sans l'accord préalable et écrit d'**AUDITEC FORMATION**.

Le Client s'engage à :

- Ne pas transmettre ces documents ou supports à un concurrent d'**AUDITEC FORMATION**, directement ou indirectement,
- Ne pas en faire un usage susceptible de nuire aux intérêts d'**AUDITEC FORMATION**.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des poursuites judiciaires par AUDITEC FORMATION.

ARTICLE 15 - FORMATION E-LEARNING : EXCLUSIVITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les formations e-learning sont nominatives et strictement réservées au participant inscrit. Toute utilisation en groupe est interdite.

Le contrat de licence inclut :

- Un accès individuel à la plateforme de formation avec un identifiant et un mot de passe unique, valable pour la durée de la formation,
- L'accès aux contenus pédagogiques (textes, graphiques, liens hypertextes, forums de discussion, et listes de diffusion),
- La possibilité de télécharger les documents liés à la formation.

Engagements du participant :

- Ne pas communiquer son identifiant ou mot de passe à une tierce personne,
- Ne pas permettre l'accès à la plateforme à des tiers, y compris les collègues non-inscrits,

Respecter les droits de propriété intellectuelle concernant :

- Les textes, images, et codes informatiques de la plateforme,
- Les documents téléchargeables et liens hypertextes. Toute diffusion non autorisée constitue une infraction au droit d'auteur et expose l'auteur à des sanctions pénales.

ARTICLE 16 - DROIT A L'IMAGE

Toute inscription vaut acception du droit à l'image.

Dans le cadre de nos actions de communication, nous pouvons être amenés à prendre des photos lors des sessions de formation pour diffusion sur :

- Le site Internet,
- Les différentes publications (plaquette...),
- Les réseaux sociaux.

ARTICLE 17 - CONSULTATION DES CGV

Les présentes CGV sera transmis au Client dès sa demande d'inscription.

Elles sont également consultables sur le site internet **www.auditec971.com**.